

Groupe de travail Nature en ville



PLATEFORME
REGIONALE DU FONCIER
& DE L'AMENAGEMENT

Fiche n°1 : la micro-forêt urbaine

Cette fiche est une production du groupe de travail nature en ville de la plateforme du foncier et de l'aménagement du Grand Est.

Elle est rédigée par la région Grand Est et la DREAL Grand Est, avec l'appui de collectivités et d'agences d'urbanisme de la région.

1/ Une réponse aux attentes citoyennes

Dans le sillage des expérimentations du botaniste japonais Akira Miyawaki, des associations et bureaux d'études spécialisés invitent aujourd'hui les collectivités à planter des forêts urbaines.

Selon leurs promoteurs, ces plantations très denses permettent de créer rapidement un milieu « naturel » au sein de l'espace urbain et rendre une diversité de services : lutte contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain, zone refuge pour la biodiversité, facteur de bien-être pour les riverains...

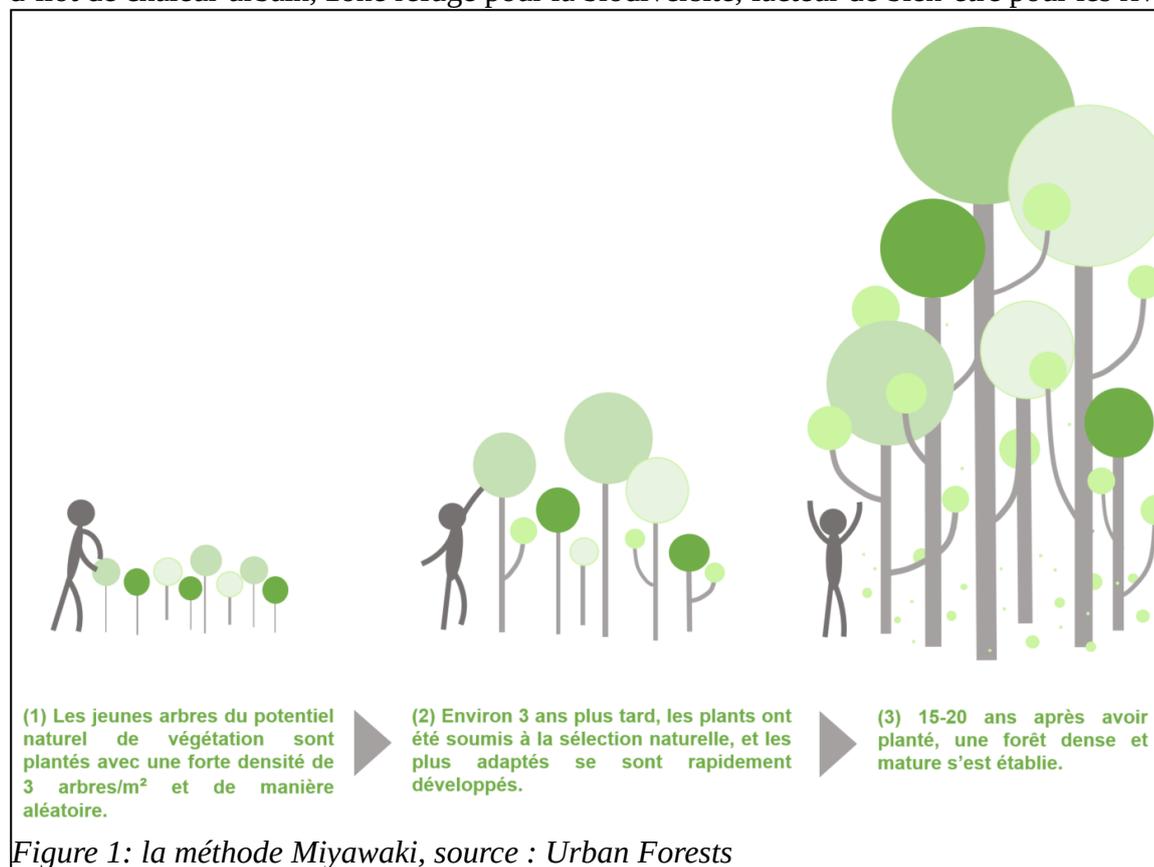


Figure 1: la méthode Miyawaki, source : Urban Forests

Cette méthode trouve donc un fort écho auprès des citoyens, désireux d'un meilleur cadre de vie. De plus ces plantations denses (2 à 3 plants au mètre carré), en milieu urbain, sur de petites surfaces, peuvent se faire de manière participative. Le nombre d'arbres plantés est un élément sur lequel il est facile de communiquer et valoriser ainsi l'action de la collectivité en faveur de l'environnement. Ce nombre doit cependant être interprété avec prudence, car le mode de plantation entraîne une forte mortalité due à la compétition entre les végétaux et à l'accès aux ressources.



Figure 2: plantation participative à Metz, source : Républicain Lorrain

2/ Un élément à intégrer dans le contexte local

Néanmoins si la plantation peut être participative, la méthode requiert en amont une importante préparation et fertilisation du sol. Elle tient donc peu compte des caractéristiques locales et de l'usage précédent du terrain.



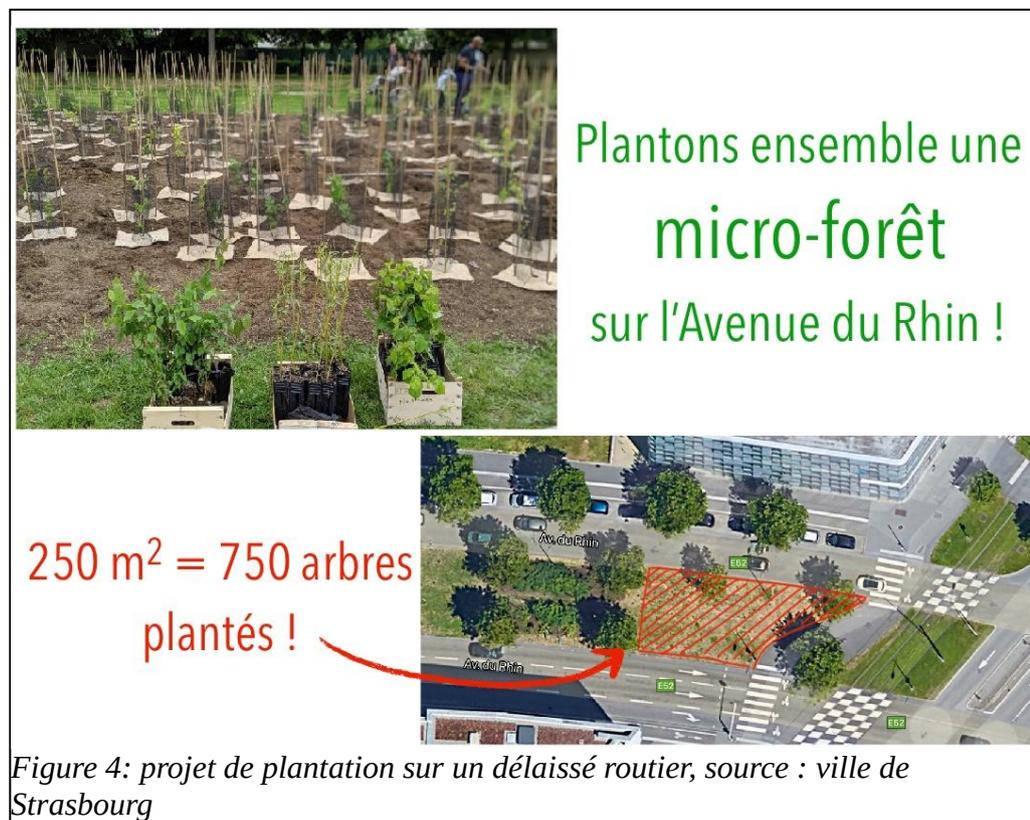
Figure 3: préparation du sol avant plantation à Pomacle (Marne), source : l'Union

Cette opération est très gourmande en jeunes plants, il n'est pas certains que les pépinières locales puissent répondre à la demande. Or il ne faudrait pas que ces nouvelles initiatives fragilisent l'approvisionnement en végétaux pour les plantations « classiques ».

Enfin la collectivité doit s'assurer avant de planter de pouvoir assumer l'entretien et la gestion de ce nouvelle espace vert.

3/ Une réponse adaptée à certaines situations

Comme il s'agit d'un espace à forte densité végétale, la forêt Miyawaki ne peut être traversée par les promeneurs. Elle offre peu de fonctions récréatives. En revanche elle peut s'avérer adaptée pour requalifier une friche ou revaloriser un espace urbain délaissé.



La définition en amont, avec les citoyens, des services que doit rendre la micro-forêt est donc primordiale, pour éviter incompréhensions et mauvais usages, comme la destruction de plants par le piétinement : d'éventuels cheminements doivent être prévus en amont et matérialisés (barrières...). Ce travail préparatoire permet de comparer le coût élevé de l'investissement aux bénéfices attendus.

Conclusion

La micro-forêt n'est pas une solution miracle. Aucun aménagement ne permet de répondre à toutes les problématiques (action sur le climat local, aménités pour les riverains, accueil de biodiversité, gestion de l'eau). Elle est un outil d'aménagement des espaces verts en ville, parmi d'autres : gestion différenciée des espaces verts, espaces de nature en libre évolution, verger pédagogique...

La micro-forêt est un bon outil de communication, de sensibilisation et d'implication des élus et des citoyens en faveur de l'environnement, et sa plantation peut être le point de départ d'une politique ambitieuse sur le territoire. Mais compte-tenu du nombre d'arbres et arbustes nécessaires au moment de la plantation, et de la forte mortalité inhérente au projet, cet outil doit être utilisé avec discernement.

Avant de s'engager dans un projet de plantation, il est important de connaître l'état du sol sur la zone (voir l'exemple du projet TrameBioSol <https://tramebiosol.fr/presentation/>) et de définir les espèces les mieux adaptées (voir l'exemple du projet Sesame <https://sesame.cerema.fr/>).

Enfin la priorité doit aller à la préservation des milieux existants et fonctionnels, tout projet neuf mettant des années, voire des dizaines d'années avant d'atteindre sa maturité.